

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Direction des Interventions Sociales du CCAS

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes de plus de 62 ans et retraitées, handicapées ou en incapacité temporaire (sur justificatif médical).
Habitants de la commune de GAP et ROMETTE.

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Documents à transmettre au Guichet Unique par mail / courrier ou en se présentant aux guichets :

- la fiche de renseignements
- un justificatif de domicile de la résidence principale sur Gap de - de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone FIXE, eau, électricité)
- l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 des personnes composant le foyer
- une attestation de paiement CAF ou MSA de - de 3 mois (si la personne perçoit l'Allocation Adulte Handicapé)
- la convention d'ouverture du service de portage de repas à domicile

FORMULES PROPOSÉES (pour une personne ou un couple)

- midi uniquement
- midi et du soir
- midi et soir PAUVRE en sel ou PAUVRE en sucre (attention, les repas ne sont pas sans sel ou sans sucre)

Les plats chauds sont à réchauffer. Le pain est fourni avec les repas.

TARIFS (calculé en fonction des ressources du foyer)

Personne seule pour le repas du midi : entre 4,78 € et 9,00 €

Personne seule pour le repas du midi et du soir : entre 7,40 € et 11,50 €

Couple pour le repas du midi : entre 9,56 € et 14,80 €

Couple pour le repas du midi et du soir : entre 14,80 € et 19,80 €

Une facture est adressée à terme échu. Elle est payable par chèque, carte bancaire internet (portail famille), carte bancaire ou espèces au Guichet Unique, ou par prélèvement le 06 du mois suivant (fournir un RIB, dans ce cas).

LIVRAISON

Les livraisons s'effectuent entre 6h30 et 12h30 du lundi au vendredi de la façon suivante :

- LUNDI livraison du repas de lundi
- MARDI livraison du repas de mardi
- MERCREDI livraison du repas de mercredi
- JEUDI livraison du repas de jeudi et vendredi
- VENDREDI livraison du repas de samedi et dimanche

Le panier repas sera livré, en présence de l'usager, à son domicile. Si nécessaire, un double des clés/badge devra être remis pour faciliter l'accès du livreur à l'immeuble/résidence/maison.

Aucune obligation de commander les repas tous les jours, la commande se fait en fonction des besoins de chacun.

Pour commander ou annuler un repas, prévenir le Guichet Unique **au plus tard 48h à l'avance (avant 10h) sauf si hospitalisation** (par mail ou par téléphone).

Pour les repas PAUVRE en sel ou en sucre, respecter **un délai d'une semaine pour les commandes et les décommandes**.

EN CAS DE PROBLÈME DE LIVRAISON, CONTACTER LE GUICHET UNIQUE AU 04.92.53.24.23